Municipalité de Sainte-Marthe

Adoption du budget 2026

et

Adoption du programme triennal

d'immobilisation 2026-2027-2028

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

QU'une séance extraordinaire du conseil municipal, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, aura lieu **le mardi 6 janvier 2026 à vingt heures (20 h)** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

1. Présentation et adoption du budget 2026
2. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028

DONNÉ à Sainte-Marthe, ce vingt-troisième jour de décembre deux mille vingt-cinq.

Michel Bertrand

Michel Bertrand, directeur général et greffier-trésorier